

CONCENTRATIONS ET AGILITÉ



Mardi 29 septembre 2020

Présidé par le chef de service du SSI, Monsieur ROUSSELET, ce groupe de travail (GT) informatique s'est déroulé de 9 h 35 à 18 h 15 dans les locaux du ministère, bâtiment Vauban à Bercy, sur un ordre du jour annoncé de 9 fiches préparatoires.

Fidèles à notre habitude, nous nous sommes limités à une brève déclaration liminaire concernant un sujet important pour tous les informaticiens de la DGFIP, bien que ne figurant pas à cet ordre du jour : celui de l'attribution de la prime COVID.

Nous avons d'abord dénoncé son attribution à enveloppe budgétaire fermée. Nous avons ensuite fait observer que les règles d'attribution ont disputé l'arbitraire au fait du hasard dans la mesure où aucun critère objectif n'avait été fixé par le DG.

Pour **F.O.-DGFIP**, un critère reposant sur la prise de risques réels aurait dû a minima être retenu.

Or, le résultat auquel a abouti la DGFIP est d'avoir d'abord divisé les personnels et ensuite provoqué plus de mécontentement que de satisfaction, ce qui n'était sans doute pas l'objectif initialement poursuivi.

Dans sa réponse, Monsieur ROUSSELET s'est félicité de l'action des agents durant la crise sanitaire, en particulier de celle des informaticiens pour faire fonctionner la DGFIP durant le plan de continuité d'activité (PCA).

Plus précisément et en réponse à notre questionnement sur les critères d'attribution de la prime COVID, il a estimé que certains informaticiens se sont plus « arrachés » où « décarcassés » que d'autres. Selon lui, la prime et ses critères d'attribution ont donc été une réponse adaptée aux circonstances, qu'il assume pleinement.

Le chef de service du SSI a par ailleurs souhaité préciser d'autres points :

- S'agissant du télétravail, Il s'est déclaré très ouvert tout en précisant que le collectif de travail devait être préservé et il a assuré vouloir le repenser, comme pour toute la maison DGFIP ;
- À propos de la création de la DTnum, il pense que certains thèmes sont à développer qui profiteront à toute la DGFIP et qu'il faut en effet mieux porter pour mieux les expertiser ;

- Concernant la mise en commun interministérielle, cela concerne à la fois l'éditique mais aussi la téléphonie ToIP ;
- Selon lui, le recours à l'externalisation pour les salles d'exploitation (exemple de SPS) ou à des équipes majoritairement de statut privé sert toujours à passer une bosse dans les effectifs nécessaires pour accomplir une tâche, dans un temps limité (exemple du PAS), avant un retour à la normale ;
- Suite aux critiques exprimées par la Cour des comptes et rendues publiques, il estime qu'il s'agit-là d'un constat partagé qui a permis d'obtenir des crédits de modernisation afin de recourir davantage à des contractuels car là filière de recrutement classique ne permet pas, de son point de vue, d'obtenir les hauts diplômés nécessaires.

Fiche 1 : le bilan des mesures d'accompagnement pour la fermeture des ateliers d'acquisition des données (ADO).

Pour M. ROUSSELET, 2 ateliers seulement sont suffisants pour garantir leur activité. Il constate que la moitié des effectifs supprimés ont pu être reclassés dans les ESI.

Des précisions statistiques sont à venir sur le devenir des personnels reclassés dans les Directions, sur des emplois administratifs.

Il estime que ce n'est plus un sujet technique, mais un sujet social, à traiter avec sérieux.

Fiche 2 : la trajectoire de l'éditique et le régime horaire de l'ESI de Meyzieu.

Pour le chef du SSI, le matériel présent dans les ateliers d'éditique était à bout de course.

Les nouveaux matériels acquis étant beau-

coup plus productifs pour absorber une production d'imprimés quasiment stable, cela impliquait une réduction à 4 du nombre d'ateliers.

Les critères retenus pour le maintien ont été la configuration des locaux ainsi que l'âge moyen des équipes pour pouvoir leur offrir une formation d'adaptation à un nouvel emploi.

Il estime que le fonctionnement de Meyzieu doit être optimisé, ce qui doit aboutir à un travail en 2 équipes quotidiennes.

Quant au maintien ou à la généralisation de la prime d'industrialisation existante, elle est en discussion.

Fiche 3 : le plan de modernisation de l'informatique de la DGFIP.

Pour F.O., ce qui est positif, c'est l'existence même d'un plan de modernisation.

Certes, il ne s'agit pas d'un Plan ou d'un Schéma Directeur que nous avons souvent appelé de nos vœux, mais cela va dans la bonne direction, même si un récent rapport de la Cour des Comptes a dû inciter la DG à accélérer le pas pour moderniser l'informatique de la DGFIP.

Pour le Chef de Service, une grande vigilance s'impose sur le délai de mise en œuvre, qui n'est pas forcément extensible, ainsi que sur la formation qui doit permettre à tous les informaticiens de « monter à bord ».

Il fait le constat du trop grand retard technologique de GCOS comme système d'exploitation sur mainframe. Il précise que pour lui la modernisation n'est pas un plan mais un processus continu.

Quant à nous, nous avons rappelé nos conditions et notre revendication pour accepter

un recours à l'externalisation : « prévoir précisément un transfert de compétences au profit des informaticiens de la DGFIP ainsi que les conditions de la réversibilité ».

Fiche 4 : le plan de maintien en conditions techniques

Dans son rapport, la Cour des Comptes a « souligné l'importance de la dette technique de son système d'information », ce que nous dénonçons depuis de nombreuses années.

C'est essentiellement la résultante des restrictions budgétaires dogmatiques et constantes, qui ont frappé aussi bien les effectifs des informaticiens que les budgets d'investissement et de fonctionnement de la DGFIP.

À noter que la DGFIP veut proposer aux autres ministères une offre d'hébergement d'applications sur un de ses « cloud » et selon une démarche itérative.

Fiche 5 : le projet de téléphonie sur IP (ToIP)

Dans la mesure où le réseau téléphonique commuté (RTC) va s'arrêter, il y a urgence à mettre à jour le réseau téléphonique en usage à la DGFIP, avec de fortes exigences de disponibilité durant la mise à jour.

Les conditions d'adaptation de tous les sites sont précisées dans la « charte LAN » mise à jour par l'établissement de Besançon, qui permettra aussi de bénéficier de certains services nouveaux.

Fiche 6 : les résultats de l'enquête de satisfaction sur l'informatique.

Les résultats sont en recul surtout pour ce qui concerne les outils et les applications informatiques.

Fiche 7 : le plan d'action informatique lancé à la suite des enquêtes d'(in)satisfaction.

Fiche 8 : la trajectoire de libération des salles d'hébergement informatique.

La concentration dans ce domaine est manifeste et rapide : on est passé de 48 salles en 2011, à 21 en 2017, 17 en 2020 pour une cible à 8 fin 2021 avant la cible intermédiaire à 5, l'objectif final fixé par la DINUM étant de seulement... 2 !

Fiche 9 : la transformation numérique.

Cette fiche couvrait à la fois l'annonce de la création de la DTNum et le rapprochement des maîtrises d'œuvre (MOE) et des maîtrises d'ouvrage (MOA).

La DTNum sera directement rattachée au DG. Désormais, 3 structures auront à faire avec l'informatique : le SSI, Cap numérique et le DTNum. La création effective est prévue au 1er janvier 2021, après une présentation de son organisation au CTR prévu cet automne.

Ce point de l'ordre de jour a été l'occasion d'un débat sur les mérites comparés de la méthode dite du « cycle en V » et celle du « manifeste Agile » : la première est très ancienne et la seconde pas toute jeune (2001, voire avant...).

À cette occasion, M. ROUSSELET a fait preuve d'une vraie conviction en souhaitant fabriquer quelques projets en méthode Agile, voire quelques modules (comme les couches de présentation), pour des demandes évolutives. Mais tous les projets ne le sont-ils pas tous ? L'objectif étant de mieux prendre en compte les réactions de l'utilisateur ou de l'utilisateur, dans une boucle de développement itératif.